

DELIBERATION N° 88/11-07 - TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT DE SERVICE EN POSTE D'AIDE O.P.

*Monsieur RAVERDEL, rapporteur, informe l'Assemblée que, pour une meilleure gestion des stocks de fournitures et produits d'entretien, un agent de service a été chargé, depuis le 1er Septembre 1988, du recensement et de la distribution hebdomadaire des produits, en sus des tâches de coordination de certains agents d'exécution.*

*Les responsabilités qui incombent à cet agent et l'expérience professionnelle acquise depuis 11 années de service méritent qu'une promotion lui soit accordée.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'accorder à cet agent un avancement dans le grade d'aide O.P. au groupe III à compter du 1er Septembre 1988.*

*- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.*